

COMMUNE DE MONTSOREAU DOMAINE : Administration générale Conseil Municipal du 18 janvier 2021	01	<input type="checkbox"/> Compte-rendu <input type="checkbox"/> Délibération <input checked="" type="checkbox"/> Information
---	----	---

La réglementation et les enjeux d'une bonne signalétique

Mélanie CHOLLET, chargée de mission Paysages pour le PNR Loire-Anjou-Touraine, a présenté la réglementation et les enjeux d'une bonne signalétique aux conseillers municipaux. Afin de définir l'action à mettre en œuvre sur Montsoreau, les types de supports à utiliser, les objectifs locaux, les moyens humains et financiers, un groupe de travail sera mis en place, sachant qu'il peut être fait appel à un bureau d'études, dont le coût reste à identifier.

Demande de subvention « Aménagement urbain des Petites Cités de Caractère » - Tranche 3

Conformément au plan de financement des travaux d'aménagement de la Place des Diligences, une demande de subvention sera déposée auprès de la région des Pays de la Loire au titre des aménagements urbains des Petites Cités de Caractère pour un montant de travaux de 300 000 € HT, montant maximum annuel. Cette subvention attendue de 90 000 € viendra compléter les mêmes montants attribués en 2019 et 2020.

Convention de partenariat et de mutualisation des missions d'accueil & de mise à disposition de locaux et de matériel entre la commune, la SPL Saumur Val de Loire Tourisme, le syndicat mixte du PNR Loire-Anjou-Touraine

Le conseil municipal valide les termes de la convention ayant pour objet la mise à disposition de locaux et de matériel de la Maison du Parc à la SPL Saumur Val de Loire Tourisme, bureau d'information touristique de Montsoreau, ainsi que le partenariat pour le fonctionnement entre les trois parties pour une durée de 3 ans.

RD 751A – Quais Philippe de Commines et Alexandre Dumas

L'Agence technique départementale a réalisé un diagnostic de sécurité entre le 31 août et le 8 septembre 2020 sur la RD 751A suite aux aménagements réalisés en 2018 et 2019. M. le Maire présente les préconisations du Département afin de rendre la circulation plus fluide, réduire la vitesse des véhicules, organiser le stationnement afin de limiter la gêne des modes de déplacement, redonner de la visibilité aux intersections avec les voies communales, laisser aux piétons l'espace réglementaire sur le trottoir.

Convention de mandat pour l'exercice de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines »

La loi n°218-702 du 3 août 2018 confirme le transfert de compétence « Eau et Assainissement » pour les Communautés d'Agglomération au 1^{er} janvier 2020. La compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines » devient par conséquent obligatoire à cette même date pour la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire. Compte-tenu des aspects juridiques, techniques et financiers liés à l'exercice de cette compétence qui ne sont pas clarifiés à ce jour, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire souhaite établir avec chacune des communes de l'agglomération une convention de mandat pour l'exercice de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » pour la période 2021-2025, afin d'assurer une continuité de service, et ainsi l'uniformisation de gestion sur l'intégralité de son territoire. Le conseil municipal accepte la convention de mandat.

Informations – Prochains rendez-vous

- Population légale au 01/01/2021 : 444 habitants
- 14/02 : Puces de Montsoreau
- 15/02 : Conseil municipal